

Offre de stage réservée aux élèves fonctionnaires des Ecoles Normales Supérieures (ENS)

COMMENT POSTULER A CETTE OFFRE DE STAG

Vous vous assurez que vous serez bien en position d'élève fonctionnaire rémunéré pendant toute la durée du stage envisagée.

Vous transmettez votre candidature (CV + LM) à l'adresse électronique dimitri.touren@diplomatie.gouv.fr

Le tuteur de stage pourra alors vous contacter pour mener les entretiens selon les modalités qu'il préfère (téléphone, visio, entretien en personne (sur Paris), etc.).

Si votre candidature est sélectionnée, **le tuteur de stage en informe le service des ressources humaines compétent du MEAE (VISTAP).**

Le MEAE vous adresse un courriel notifiant officiellement votre sélection, ainsi qu'à votre école, avec la liste des pièces à produire pour la constitution du dossier administratif.

Votre école transmet au votre dossier complet, notifiant ainsi son accord formel. VISTAP envoie un courriel de validation et vous êtes alors autorisé à débiter votre stage. En aucun cas vous ne pourrez débiter votre stage avant la fin de cette procédure.

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU STAGE

Durée minimum :

4 mois

Durée maximum :

6 mois

Date de début de stage souhaitée : 05/01/2025

Date de fin de stage souhaitée : 29/06/2025

Durée du décalage possible entre les dates souhaitées et les dates effectives :

2 mois

Qualités personnelles requises :

Sens de l'analyse et de la synthèse, capacité rédactionnelle, autonomie, aisance relationnelle.

Langues nécessaires : Arabe

Cliquer

Cliquer

Remarques éventuelles sur les langues :

La maîtrise de l'arabe n'est pas indispensable mais constituerait un plus.

Descriptif du stage, activités/missions confiées :

L'élève fonctionnaire travaillera au sein de la chancellerie politique.

Tout en étant étroitement associé à la vie de la chancellerie, il lui sera demandé de réaliser une étude des messages officiels commémorant les épisodes qui ont mené à l'indépendance de l'Algérie.

L'élève fonctionnaire pourra, sur la base d'une période de plusieurs années, s'attacher à relever les permanences et les évolutions du langage utilisé pour qualifier les événements passés, les thématiques ajoutées ou au contraire supprimées de ces discours au fil du temps, les attentes éventuellement exprimées envers l'ancien colonisateur et la façon dont ces références au passé cherchent à faire sens auprès des nouvelles générations.

CONDITIONS DE VIE DU LIEU DE STAGE

Service d'accueil au sein du poste :

Chancellerie

Coût de la vie :

Moyen - le coût des dépenses quotidienne est relativement faible en comparaison avec la France.

Conditions d'hébergement (Ex : logement proposé par le poste au coût de 100€ par mois. Colocation possible avec d'autres étudiants/VI/stagiaires pour un coût moyen de 700\$ par mois) :

Logement mis à disposition gracieusement par le poste sur le parc de l'ambassade où se trouvent plusieurs commodités (infrastructures sportives, épicerie etc).

Vaccins, points particuliers de santé :

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées ; s'assurer d'être à jour dans les vaccinations habituelles ainsi que celles liées à toutes les zones géographiques visitées. Il est recommandé d'être à jour des vaccinations diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) et rougeole-oreillons-rubéole (ROR). En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les

Divers (ex : peu de transports collectifs) :

Peu de transports collectifs mais les VTC affichent des prix faibles. Les restrictions de déplacement hors de la wilaya d'Alger ne s'appliquent pas aux stagiaires.

VISTAP doit-il délivrer une note verbale à l'étudiant(e) pour l'obtention du visa?

Oui

Non

Conditions d'obtention du visa :

Le poste ne peut garantir l'octroi du visa. La chancellerie adresse une note verbale d'appui à la demande de visa au ministère des affaires étrangères algérien, permettant ensuite au stagiaire de déposer sa demande au consulat suivant la procédure de droit commun (le plus en amont possible).

Jours de repos hebdomadaires :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche